



DEMI-PENSION ET GARDERIE 2020 - 2021  
MATERNELLE

**Après le 8 septembre 2020, l'école n'acceptera plus les changements de jours de demi-pension et de garderie**

Mon enfant, Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

reste à la demi-pension les \* :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

**Votre enfant ne doit pas être inscrit le même jour à la garderie et à une activité périscolaire au sein de l'école**

reste à la garderie de 16H25-17H45 les \* :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

*\* mettre une croix dans la ou les cases de votre choix*

Le choix des jours est valable pour l'année entière.

Néanmoins, si des modifications étaient indispensables, merci d'en informer par mail la direction :

- au plus tard le **8 décembre 2020** pour le 2<sup>ème</sup> trimestre
- au plus tard le **23 mars 2021** pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.

L'école maternelle ferme ses portes à 18h00 **précises**.

**Trois retards dans le mois entraîneront l'exclusion de votre enfant de la garderie pour le mois suivant.**

Fait le : .....

Signature :